



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent soixante-treizième session

Rome, 12-16 novembre 2018

**Rapport intérimaire sur la suite donnée aux
Recommandations du Comité de vérification**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**M. Thierry Rajaobelina
Inspecteur général, OIG
Tél: +3906 57054884**

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



RÉSUMÉ

- Le présent rapport fait le point sur la suite donnée par le Secrétariat aux recommandations formulées par le Comité de vérification.
- Il expose les progrès accomplis par la FAO dans la mise en œuvre des recommandations qui étaient en suspens dans le Rapport annuel du Comité de vérification pour 2017 (document FC 170/9 Rev.1).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à examiner le présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de vérification;**
- **s'est félicité du travail accompli pour classer les recommandations du Comité de vérification et a invité instamment le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de mettre en œuvre les dernières recommandations encore en suspens.**

Introduction

1. L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de vérification¹ depuis 2013 est le suivant:

Rapport annuel du Comité de vérification	Nombre de recommandations	Mise en œuvre terminée	En suspens
2014	4	4	0
2015	3	1	2
2016	4	1	3
2017	5	2	3
TOTAL	16	8	8

2. Le tableau ci-après expose en détail l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque recommandation formulée par le Comité de vérification de la FAO.

3. Les mesures prises par le Secrétariat pour appliquer chaque recommandation sont indiquées dans la colonne intitulée Commentaires de la Direction, et l'avis du Comité de vérification sur cet avancement est mentionné dans la colonne intitulée État d'avancement.

4. Le Comité de vérification validera les commentaires de la Direction et la suite donnée à ces recommandations durant les réunions prévues en 2018-2019.

¹ Ce tableau ne comprend pas les trois recommandations formulées lors des sessions tenues par le Comité de vérification pendant l'année en cours, car le rapport annuel de ce dernier pour 2018 n'a pas encore été publié.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS – ÉTAT D’AVANCEMENT

Recommandation	Paragraphe de référence du rapport du Comité de vérification de la FAO	Unité responsable	État d’avancement ²	Commentaires de la Direction
<p>1. La direction devrait donner suite en priorité aux recommandations inscrites dans les rapports [de vérification, établis par le Bureau de l’Inspecteur général], gérer les risques postérieurs au déploiement du système GRMS ainsi que les risques liés au projet IPSAS et veiller à une élaboration efficace des états financiers conformément aux normes IPSAS.</p>	<p>Rapport de 2013, par. 20</p>	<p>DDO/CSD/ CIO</p>	<p>Mise en œuvre terminée</p>	<p>Les risques postérieurs au déploiement du système GRMS ont été traités en maintenant des capacités d’appui après la mise en œuvre. Il s’agit de dispositifs de soutien continu régis par un accord sur le niveau de service prévu dans le catalogue de la Division de l’informatique (http://intranet.fao.org/departments/cio/products_and_services/detail/c/25284/). D’autres améliorations de l’assistance à long terme liée au système GRMS (dans le cadre du portefeuille global du système de planification des ressources) seront mises en œuvre, si nécessaire, sur la base de l’étude sur la feuille de route établie pour le système de planification des ressources, laquelle a été achevée en septembre 2017. Les accords de niveau de service pour l’assistance liée au système GRMS ont été définis et mis en ligne (voir par exemple le site du CSC http://intranet.fao.org/csd/ssc/service_catalogue/).</p> <p>Comme il a été noté, les services de conseil pour la planification des ressources ont été fournis et le rapport a été publié. Sa mise en œuvre est en cours, conformément à ce qui a été défini par le groupe directeur chargé du système de planification des ressources (qui deviendra le Conseil pour le système de planification des ressources). Le groupe directeur est chargé de veiller à ce que le système de planification des ressources de la FAO soit et reste cohérent, stratégiquement coordonné et optimisé sur le plan des coûts. De ce fait, le Conseil orientera les décisions et les choix afin de répondre au mieux à la nécessité pour l’Organisation de fonctionner effectivement et</p>

²Pour évaluer l’état d’avancement de la mise en œuvre de ses recommandations, le Comité de vérification de la FAO a adopté les catégories suivantes: «mise en œuvre terminée», «en cours de mise en œuvre», «approuvée mais en attente d’application» et «non approuvée».

					<p>efficacement, ce qui comprend l'examen de toutes les questions qui se posent après le déploiement du système GRMS et l'atténuation des risques.</p> <p>Comme les années précédentes, le Commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers pour 2016. Les états pour 2017 sont examinés par les vérificateurs externes, et aucun problème important n'a été soulevé. La préparation des déclarations conformes aux normes IPSAS s'est déroulée sans difficulté depuis l'introduction de ces normes à la FAO en 2014.</p>
2.	<p>Le Comité a recommandé que la Division des finances revoie sa façon de restituer les informations concernant les placements, en particulier celles qui sont présentées aux organes directeurs, de façon à ce que les performances détaillées des placements, et de leurs indices de référence, soient indiquées bien séparément des résultats comptables, qui subissent l'influence des fluctuations de change. Le rapport actuel ne renseigne pas suffisamment sur les rendements proprement dits.</p>	Rapport de 2015, par. 13	CSF	Mise en œuvre terminée	<p>Une analyse supplémentaire sera ajoutée au Rapport sur les placements qui sera présenté au Comité financier à sa cent soixante-dixième session, en mai 2018. Elle comprendra un examen plus approfondi du portefeuille de placements libellés en euros, exclusion faite de l'incidence des variations des taux de change.</p>
3.	<p>Le Comité recommande par ailleurs que l'Organisation envisage d'offrir davantage de formations/de communiquer davantage d'indications, à l'intention du personnel,</p>	Rapport de 2015, par. 22	DDO/OHR/EO	En cours de mise en œuvre	<p>Directeur général adjoint (Opérations) / Bureau des ressources humaines:</p> <p>Des outils d'apprentissage électronique et de communication permettent d'organiser des formations à l'intention du personnel et de lui fournir des indications. Le Bureau des ressources humaines met actuellement la dernière main à deux cours de formation en ligne, l'un sur la fraude et la</p>

	<p>concernant la lutte contre la fraude et la promotion de l'éthique et de la responsabilité, ainsi qu'à l'intention des cadres aux fins de la gestion des conflits qui surviennent avec le personnel sur le plan administratif ou concernant le lieu de travail.</p>		<p>corruption, et l'autre sur les contrôles internes. Tous deux seront lancés en novembre 2018 et mis à la disposition de l'ensemble du personnel par l'intermédiaire de la plateforme you@fao.</p> <p>En outre, après le lancement de la stratégie de lutte contre la fraude et de son plan d'action (2018-2021), la FAO va mettre en place un programme structuré de communication et de formation pour favoriser l'instauration d'une culture et de pratiques de lutte contre la fraude, en proposant des cours consacrés aux domaines d'activité exposés à des risques de fraude, en partageant des expériences (acquises dans l'ensemble de l'Organisation et par d'autres organismes des Nations Unies), et en continuant de faire régulièrement rapport sur les cas de fraude signalés et les mesures administratives correspondantes.</p> <p>Une vidéo obligatoire de sensibilisation à la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir a été mise à la disposition de l'ensemble du personnel; elle est proposée en anglais, en français et en espagnol sur la plateforme you@fao. Au 15 octobre 2018, elle avait été visionnée par 94 pour cent des membres du personnel et 70 pour cent des ressources humaines hors personnel. Un cours de formation en ligne plus complet sur ce sujet est en cours d'élaboration et sera proposé à l'ensemble du personnel sur la plateforme you@fao en novembre 2018. Le Bureau du médiateur et de l'éthique, le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique contribuent au projet.</p> <p>Bureau du médiateur et de l'éthique:</p> <p>Les Représentants de la FAO et les bureaux de liaison de la FAO ont été informés individuellement de l'aide que peut leur apporter le Bureau de l'éthique en matière de développement des connaissances et de renforcement de la sensibilisation aux questions d'éthique au sein de l'Organisation (février 2017).</p> <p>Les sous-directeurs généraux régionaux donnent la possibilité au Bureau du médiateur et de l'éthique de prendre la parole lors des réunions de la direction régionale, qui rassemblent tous les Représentants de la FAO, les</p>
--	---	--	--

					<p>directeurs sous-régionaux ainsi que les cadres supérieurs régionaux. La prochaine réunion de ce type est prévue avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (RAP).</p> <p>Des réunions sont organisées régulièrement (trois en 2018) avec le Bureau d'appui aux bureaux décentralisés pour échanger des informations non confidentielles sur les questions d'éthique soulevées dans les bureaux de pays et trouver le meilleur moyen d'y remédier de façon coordonnée. Des réunions ont eu lieu avec des membres du personnel technique et les coordonnateurs régionaux désignés. Les consultations et les échanges se poursuivront.</p> <p>La collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général sera renforcée afin de résoudre les problèmes relevés par les vérificateurs des comptes et d'exploiter les exemples donnés par les enquêteurs en vue d'améliorer la qualité des formations. La collaboration s'est renforcée depuis janvier 2018 et sera maintenue.</p>
4.	<p>Le Comité prévoit que l'on atteindra en 2016 une masse critique dans le nombre de dossiers de sanctions, et il recommande donc que la direction et le Bureau de l'Inspecteur général réalisent une évaluation afin de tirer des enseignements en termes de contrôles.</p>	Rapport de 2015, par. 25	CSAP/VSC/ OIG	En cours de mise en œuvre	<p>Le Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs a reçu d'OIG deux nouveaux cas en 2018; un cas du Comité a été classé du fait de l'absence d'éléments à charge et il reste un cas pour lequel des investigations sont toujours en cours. S'agissant des enseignements tirés de l'expérience, une nouvelle proposition de modification des procédures de sanction et des directives relatives aux sanctions est en voie d'achèvement et sera transmise au Sous-Directeur général du Département des services internes. Les sanctions à l'encontre des fournisseurs de la FAO (AC 2014/27) ont également été révisées, en consultation avec OIG. Des réunions ont été organisées pour convenir avec OIG des modalités d'une révision complète de la Politique de sanctions à l'encontre des fournisseurs et des règles y afférentes. L'objectif est d'améliorer les procédures, en prenant en considération les 14 cas traités par le Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs depuis sa création.</p>

5.	Le Comité a recommandé que la formation des ressources humaines hors personnel soit améliorée, notamment en mettant en place une formation obligatoire et contrôlée aux principes liés à l'éthique et aux normes de conduite pour ceux qui font partie de cette catégorie de personnel et qui sont chargés de fonctions essentielles.	Rapport de 2016, par. 23	OHR / Bureau de l'éthique	En cours de mise en œuvre	<p>La formation des ressources humaines hors personnel à l'éthique et aux normes de conduite est assurée dans le cadre des activités générales de formation proposées à l'ensemble du personnel. Le Bureau des ressources humaines travaille notamment sur une vidéo de sensibilisation à la protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités, laquelle deviendra obligatoire en 2019. Le Bureau du médiateur et de l'éthique et le Bureau de l'Inspecteur général contribuent au projet.</p> <p>En outre, une vidéo obligatoire de sensibilisation à la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir a été mise à la disposition de l'ensemble du personnel; elle est proposée en anglais, en français et en espagnol sur la plateforme you@fao. Au 15 octobre 2018, elle avait été visionnée par 70 pour cent des ressources humaines hors personnel.</p>
6.	Le Comité de vérification recommande d'examiner la question de la fusion des deux fonctions de Médiateur/Chargé des questions d'éthique, qui ont des responsabilités différentes, nécessitent des compétences différentes et sont fondées sur des normes différentes.	Rapport de 2016, par. 27	ODG/LEG/ DDO	Approuvée mais en attente d'application	<p>Cette question est encore en cours d'examen avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, mais les conclusions préliminaires indiquent qu'il serait peut-être plus approprié de maintenir le statu quo concernant cette double fonction qui s'est révélée efficace à la FAO.</p> <p>Le processus de nomination du médiateur/chargé de l'éthique devrait être achevé d'ici fin avril 2019, mais la discussion qui est en cours sur cette question risque de prendre un peu de retard.</p>
7.	Le Comité recommande qu'en l'absence de l'Inspecteur général, des responsabilités transitoires soient confiées à des fonctionnaires de rang supérieur du Bureau, afin de préserver l'indépendance et	Rapport de 2016, par. 34	ODG	Mise en œuvre terminée	<p>Au sein du Bureau de l'Inspecteur général, des responsabilités transitoires sont désormais systématiquement confiées aux fonctionnaires de rang supérieur.</p>

	d'éviter les conflits d'intérêts potentiels.						
8.	Le Comité recommande que les modalités relatives aux voyages de l'Inspecteur général soient laissées à la discrétion de celui-ci quand il s'agit de questions de fond, dans le cadre des règles appliquées à la FAO en matière de voyages.	Rapport de 2016, par. 34	ODG	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Afin de continuer de satisfaire aux objectifs de la FAO en matière de gains d'efficacité et de maîtrise des dépenses, la politique et les règles relatives aux voyages doivent être préservées à l'échelle de l'Organisation. La plupart du temps, cependant, le personnel du Bureau de l'Inspecteur général ne se voit pas imposer de limitations concernant les voyages.	
9	Le Comité recommande de renforcer le sentiment d'indépendance des opérations du Bureau de l'Inspecteur général en améliorant les modalités relatives aux voyages.	Rapport de 2017, par. 13	ODG	En cours de mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Voir ci-dessus.	
10	Le Comité recommande à la Direction de faire en sorte que les postes vacants au sein du Bureau de l'Inspecteur général soient rapidement pourvus.	Rapport de 2017, par. 13	OHR	Mise en œuvre terminée	Mise en œuvre terminée	La priorité a été donnée au recrutement de personnel pour le Bureau de l'Inspecteur général, et tous les postes vacants ont été pourvus. Au 16 octobre 2018, le taux de vacances de poste prévu était de 0 pour cent.	
11	Le Comité recommande que les mesures et recommandations convenues dans les rapports récapitulatifs pour les bureaux extérieurs soient mises en œuvre.	Rapport de 2017, par. 13	OSD/DDO	Recommandation acceptée.	Recommandation acceptée.	Le tableau de bord relatif aux vérifications élaboré en juin 2017 dans le cadre du système intégré de gestion permet de suivre précisément l'état d'avancement de la mise en œuvre de certaines recommandations par le Directeur général adjoint (Opérations), les bureaux régionaux et les Représentants de la FAO, pour les mesures prises à l'échelon des pays, ainsi que par les unités responsables (étant donné qu'un certain nombre de mesures de suivi sont spécifiquement du ressort des unités responsables de	

					<p>domaines d'activité / processus tels que les voyages, les achats, les relations humaines, etc.) et/ou par le Bureau d'appui aux bureaux décentralisés.</p> <p>Les réunions régulières de la branche opérationnelle, présidées par le Directeur général adjoint (Opérations), avec la participation du Bureau d'appui aux bureaux décentralisés, des sous-directeurs généraux et représentants régionaux et des principales parties prenantes, offrent un cadre pour examiner les questions touchant les bureaux extérieurs, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures convenues qui sont en suspens. Des initiatives supplémentaires, comme les laboratoires de réflexion qui ont été récemment lancés par le Bureau d'appui aux bureaux décentralisés, permettent aux bureaux de pays d'examiner des questions ou des problèmes spécifiques, et de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience et sur le jugement collectif pour y répondre.</p> <p>Les structures plus formelles, telles que celles du cadre de contrôle interne, du système intégré de gestion et de l'outil de suivi des évaluations des Représentants de la FAO, font partie des moyens dont disposent le Bureau d'appui aux bureaux décentralisés et les unités responsables pour suivre les progrès au regard des responsabilités des représentants de la FAO. Elles permettent en outre de rendre compte d'autres questions soulevées par les bureaux décentralisés.</p>
12	Le Comité recommande à la FAO d'envisager d'autres solutions en ce qui concerne le financement des obligations de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après cessation de service.	Rapport de 2017, par. 16	CSF	En cours de mise en œuvre	<p>La Direction continue d'attirer l'attention des organes directeurs sur cette question, y compris par la présentation régulière de documents communiquant des informations actualisées sur le montant des obligations, les solutions permettant de remédier au déficit de financement des obligations au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, les discussions en cours sur cette question au sein du Système des Nations Unies et les actions entreprises pour maîtriser les coûts du plan d'assurance médicale actuel.</p>

13	Le Comité recommande que les organes directeurs de la FAO ajoutent des postes du cadre organique aux fonctions de vérification et d'enquête d'OIG, ce qui permettra également à l'Organisation d'améliorer sa réponse aux demandes liées au harcèlement sexuel ainsi qu'à l'exploitation et aux abus sexuels.	Rapport de 2017, par. 45	OHR	Mise en œuvre terminée	Pour aider le Bureau de l'Inspecteur général à gérer le volume d'enquêtes, mais aussi pour lui procurer les compétences techniques nécessaires pour traiter les cas de harcèlement et d'exploitation ou d'atteintes sexuelles qui font désormais partie de son mandat, un poste du cadre organique de classe P3 supplémentaire a été ajouté aux effectifs.
14	Le Comité a encouragé l'Organisation à élargir le tableau de bord des recommandations à celles formulées par le Commissaire aux comptes et le Corps commun d'inspection du système de Nation Unies.	Quarante-neuvième session du Comité de vérification de la FAO, point 6	DDO/OIG/ CSF/OSP	Mise en œuvre terminée	Un tableau de bord a été mis en place en juin 2017 (dans le cadre du système intégré de gestion) pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues de la vérification externe, et un système de suivi en ligne est disponible pour les recommandations du Corps commun d'inspection.
15	Le Comité a recommandé d'utiliser des indicateurs / systèmes pour l'évaluation des questionnaires sur les contrôles internes.	Quarante-neuvième session du Comité de vérification de la FAO, point 6	OSP	Mise en œuvre terminée	Un système a été mis en place pour vérifier et gérer les questionnaires de contrôle interne; le système est doté d'un accès et d'un schéma d'exécution des tâches qui sont clairement définis. Le questionnaire dans le bureau compétent, lequel questionnaire est signé par le responsable (la signature étant vérifiée), puis examiné et validé par le fonctionnaire désigné au niveau suivant (bureau du Sous-Directeur général ou Bureau régional). Des rapports récapitulatifs – qui donnent une vue d'ensemble aux points de contrôle et par bureau – permettent un suivi structuré de l'état d'avancement des contrôles internes.

16	<p>Le Comité de vérification a indiqué qu'il élaborerait une proposition officielle concernant la section MS 330 du Manuel afin de remédier au conflit d'intérêts lié aux procédures disciplinaires contre les fonctionnaires de classe P4 et de rang inférieur, la même personne étant actuellement chargée de formuler les recommandations concernant les mesures disciplinaires et de prendre les décisions en la matière.</p>	<p>Quarante-neuvième session du Comité de vérification de la FAO, point 6</p>	AC	<p>En cours de mise en œuvre</p>	<p>Une proposition sera soumise au Secrétariat à l'issue de la cinquantième session du Comité de vérification, en décembre 2018.</p>
----	---	---	----	----------------------------------	--